

L'IMPARTIAL

L'Union fait la force

CIE DE L'IMPARTIAL, Propriétaire

Fondé en 1893 par Gilbert Buote et son fils François Joseph

F. J. BUOTE, Redacteur, Mme. F. J. BUOTE Assistante

Vol. 3 No. 52 Nouvelle Serie

TIGNISH, ILE DU PRINCE EDOUARD, MARDI LE 11 JUILLET 1911

19 ANNEE

ALLEZ A ROME ! LA VICTOIRE VOUS Y SUIVRA

Le clerge franco-américain du Maine

Quant un médecin a devant lui un malade, son premier soin c'est de déterminer la nature du mal et d'en établir la cause, afin d'être en mesure d'appliquer le bon remède.

Il faut en agir de même dans la solution des troubles sociaux et religieux.

Nos compatriotes du Maine sont, depuis quelque temps surtout, l'objet d'injustices flagrantes commises au grand jour par Mgr Walsh.

Ces injustices exaspèrent ces catholiques et leur font commettre des démarches qui ne sont pas toutes en conformité avec la discipline de l'Eglise.

Les congressistes de Biddeford ont prétendu que la source de ces maux c'était l'acte civil donnant à ses successeurs la propriété des biens ecclésiastiques de ce diocèse, et ils ont, en conséquence, voté la résolution suivante :

"Nous, les représentants de 97,000 Franco-Américains de l'Etat du Maine, réunis à Biddeford les 7 et 8 juin 1911, réitérons notre allégeance à la République Américaine, notre loyauté à ses institutions ; nous réaffirmons notre attachement à l'Eglise catholique, croyant ce qu'elle croit et enseigne et admettant toute sa juridiction dans l'administration des biens ecclésiastiques.

"Attendu les malaises nombreux causés par l'exclusion des contribuables de l'administration des biens paroissiaux ; forts de la coutume séculaire dans l'Eglise en admettant les laïques dans l'administration de ses biens temporels reconnaissant la compétence des pouvoirs civils à légiférer dans les questions de droit, de propriété, et constatant que l'exclusivisme actuel est exercé à notre détriment en vertu des lois civiles ; affirmant le droit naturel indéniable qu'ont les parents pour l'éducation de leurs enfants, dans le choix des maîtres et des écoles ; constatant que le Comité Permanent des Franco-Américains de cet Etat, d'après les instructions à lui données par la convention tenue à Brunswick le 5 octobre 1909, a saisi la soixante-quinzième Législature de l'Etat du Maine d'un projet de loi demandant le rappel ou l'amendement de l'Acte constituant le Roman Catholic Bishop de Portland et ses successeurs en une Corporation simple ;

"Il est résolu, que cette convention approuve les dites démarches du dit Comité Permanent, et qu'elle recommande un nouvel appel à la législature, aux tribunaux civils et aux autorités romaines, selon que les circonstances l'exigeront, afin de faire disparaître les abus nombreux et criants des catholiques franco-américains du diocèse de Portland ont à se plaindre, dont ils se plaignent, et dont la loi dite Corporation Sole est la cause principale ;

"Il est aussi résolu que le Comité Permanent soit et est autorisé à choisir les avocats romains Sacconi, Ferrata, ou tout autre en qui il aura confiance.

"Il est aussi résolu que cette convention affirme de nouveau, et avec plus d'énergie, les droits qu'elle revendique dans toutes les conventions franco-américaines du Maine, et qu'elle charge le Comité Permanent de ne rien négliger pour maintenir toutes ses revendications tant que justice n'aura pas été rendue.

"Le comité des résolutions : Joseph Voyer, Dr L. P. Lafèche, Ludger Massé, Gédéon Valle, Cr Gédéon Bernard...."

Rendons hommage à l'énergie, à la persévérance et à l'esprit national des Canadiens français du Maine. Aïmons les âmes vaillantes et inclinons-nous devant les hommes qui luttent pour des idées.

Cependant, qu'on nous permette comme journaliste catholique et comme Canadien français, de dire franchement ce que nous pensons de cette résolution et de la foi qui en est l'objet.

L'acte instituant l'évêque catholique de Portland et ses successeurs propriétaires en fidéicommiss des biens ecclésiastiques de ce diocèse est conforme au droit canonique et bon en soi.

Il ne faut pas perdre de vue ce débat, que l'évêque de Portland et ses successeurs, en vertu de cet acte, ne sont à proprement parler que les administrateurs de ces biens au nom du Souverain Pontif, que les agents du Vicaire de Jésus-Christ.

Ils ne peuvent pas en détourner un seul denier à leur profit personnel sans tomber sous le coup de la loi de Dieu et de celle des hommes défendant de voler.

Ceci étant établi, le caractère de la Corporation Sole nous apparaît plus favorable, surtout aux Etats-Unis, à l'intérêt de l'Eglise, que les corporations paroissiales mixtes où les laïques sont la majorité et créent le plus souvent des embarras au bon fonctionnement du rouage ecclésiastique.

C'est pourquoi, à Rome, la Corporation Sole est bien vue, en principe en dépit des inconvénients qu'elle peut comporter ici où là, non pas à cause d'elle-même, car elle est bonne, mais à cause des quelques évêques qui pourraient s'en servir au détriment des intérêts particuliers des âmes qui leur sont confiées, comme c'est le cas dans le diocèse de Portland.

Mais, il y a un moyen très efficace d'obvier à ces abus, c'est de les signaler au Pape, en termes simples et convenables. Lui, il a tous les pouvoirs qu'il faut pour les redresser et au besoin, pour en faire disparaître l'auteur, c'est-à-dire déposséder l'évêque de ses pouvoirs et de ses titres.

C'est le seul tribunal qui convient pour juger les différends qui surgissent entre un pasteur et ses ouailles, et c'est aussi le seul qui puisse les régler d'une manière permanente pour le plus grand bien des âmes qui y sont intéressées.

Le recours à la législature du Maine, pour l'abrogation ou l'amendement de l'acte instituant Mgr Walsh et ses successeurs en Corporation Sole est évidemment un faux pas et la résolution qui l'appuie n'est pas meilleure. Qu'on en prenne notre avis.

Il ne faudrait pas détruire de ce fait que Mgr Walsh a eu raison d'excommunier les promoteurs de ce mouvement plus légal que catholique. Au contraire, nous ne pouvons que réapprouver cet acte de sévérité outrée, d'autant plus que l'évêque de Portland est la cause directe et injuste de tous ces troubles.

Mais désirant avant tout que la paix religieuse se rétablisse dans ce diocèse, nous voudrions que nos compatriotes prissent le moyen, l'unique qu'il y ait, d'y arriver.

Un orateur à la convention de Biddeford, a fait au clergé franco-américain de Portland le reproche de ne pas supporter tous les agissements de leurs paroissiens pour la revendication de leurs droits. Ce reproche n'est pas mérité. M. Asselin devrait savoir que les prêtres, plus encore que les laïcs, doivent rester en dedans des limites que leur trace la discipline ecclésiastique, et qu'ils ne peuvent pas même pour la défense de la meilleure des causes, approuver des moyens que l'Eglise est loin de recommander.

Vous voulez vos compatriotes du Maine, avoir à vos côtés, dans ce combat suprême, publiquement, corps et âme, non seulement vos prêtres, mais aussi tout le clergé de langue française du Canada et des autres parties des Etats-Unis, en un mot tous les amis du droit et de la justice ? soumettez au Souverain Pontif tous vos griefs contre votre évêque, par une requête, pondérée dans ses termes et exacte dans ses faits ; réservez-vous à Rome une couple de bons défenseurs ; au besoin, faites intervenir quelques influences ecclésiastiques des Etats-Unis et du Canada, et marchez avec confiance : la victoire vous suivra et, un jour ou l'autre, elle couronnera tous vos sacrifices.

JOSEPH BEGIN.

LES PROJETS DES TRAITES

A la suite d'une entrevue entre le président Taft et M. Bryce, ambassadeur de Grande-Bretagne, la Maison Blanche a fait savoir que le traité d'arbitrage entre les Etats-Unis et l'Angleterre était un fait accompli, et, qu'à part quelques détails sans importance, les termes du traité avaient été acceptés de part et d'autre.

L'approbation du nouveau traité d'extradition entre les Etats et la France vient d'être échangée à Paris entre l'ambassadeur Bacon et le bureau des Affaires Etrangères.

Il comprend quelques nouvelles clauses applicables à plusieurs crimes que l'expérience a montré comme devant tomber sous le coup de l'extradition.

Abonnez-vous à l'Impartial,

Un vieillard se fait couper les deux jambes

Le tramway a fait une nouvelle victime vendredi matin à Montréal. Un vieillard de 69 ans, Elzéar Martel, domicilié au No 180, rue Joliette, à Maisonneuve, traversait la rue Ontario, près de la rue Nicolet, quand il fut renversé par un tramway du circuit Ontario.

Quand on releva l'infortuné il avait les deux jambes coupées. Le vieillard a été transporté à l'hôpital et on s'attend à sa mort.

LE CATHOLICISME ET LES DECOUVERTES MODERNES

Dernièrement, M. l'abbé Coubé donnait à Paris une conférence très instructive sur la religion et les découvertes modernes.

En voici la principale partie : "Nous sommes fiers des découvertes modernes. Mais en quoi l'Eglise s'y est-elle opposée ? Est-ce qu'elle n'y a pas toujours applaudi ? Ne les a-t-elle pas favorisées de toutes les manières ? que dis-je ? Ne leurs a-t-elle pas apporté une contribution personnelle considérable ? Ne compte-t-on pas parmi les religieux et les missionnaires en particulier, des milliers de savants, astronomes, physiciens, géographes, naturalistes, botanistes dont plusieurs ont attaché à la nature d'importants secrets et doté la science de précieuses découvertes fort appréciées de nos jours ?

Ah ! Messieurs les libres-penseurs vous êtes des ingrats.

Quand vous applaudissez une sonate de Beethoven ou une symphonie de Mozart, vous oubliez que c'est un moine, Guy d'Arezzo, qui, en 1124, inventa les notes de la musique, ainsi que l'heptacorde, père clavecin et grand-père du piano : et c'est un bénédictin qui vous applaudissez sans le savoir !

Quand vous dotez de tel jour, tel mois, tel année, un article de journal où vous flétrissez l'obscurantisme du clergé, vous oubliez que c'est un Pape, Grégoire XIII, qui fit le calendrier actuel : et c'est à la lumière d'un pape que vous écrivez !

Quand vous pointez un canon contre l'ennemi, vous oubliez que c'est un franciscain, Roger Bacon, qui inventa la poudre en Europe ; et c'est un moine qui fait parler vos canons !

LES PROJETS DES TRAITES

LE CABINET MURRAY

Les vacances survenues dans le Cabinet Murray à la suite des élections provinciales ont été remplies par la nomination de l'honorable George E. Faulkner, député de Halifax, R. W. McGregor, député de Pictou et M. Comeau de Digby. Tous trois seront membres du conseil exécutif sans portefeuille.

M. Faulkner ancien président de législature succède à l'honorable David MacPherson, défait à Halifax ; M. McGregor remplace l'honorable B. F. Pearson défait dans Colchester et M. Comeau succède à l'honorable H. S. Leblanc, défait à Yarmouth. Ce dernier représentait la section acadienne.

P. C. MURPHY, M.D., Médecin—Chirurgien TIGNISH, ILE DU P. E.

La Procession Eucharistique a Madrid

Le congrès eucharistique de Madrid s'est terminé le 29, par une procession qui partit de l'église S. Jérôme où les monarques sont couronnés et ne s'arrêta qu'au palais.

Des autels en plein air, des arcs de triomphe, un millier de tonnes de fleurs, des guirlandes et des décorations de toutes sortes avaient transformé la ville en un temple immense.

Toute la garnison de Madrid, commandée par un maréchal et trois généraux, prit part à la parade. Deux escadrons de haillebardiers escortaient l'archevêque de Tolède qui portait l'hostie sous un dais.

Les Participants à la procession comprenaient 20,000 enfants, 20,000 travailleurs et femmes, 7 archevêques, 65 évêques, 3,000 prêtres, des délégations du ministère et de la Chambre des députés, M. le maire de Madrid, les Conseillers, le roi d'armes, les chevaliers de la Toison d'or, des équipages des navires transatlantiques, le roi Al-

phonse et le noblesse en couronnes d'état.

La procession était précédée des gardes municipaux en uniformes violets.

D'un magnifique autel paré de tapisseries de Gobelins et orné de joyaux, dans le vaste Castelar Plaza, le Légit du pape bénit le peuple et les cloches de toutes les églises de la ville carillonnèrent.

Le palais était somptueusement décoré.

Le roi et sa Cour regardent l'archevêque qui portait l'Hostie.

A l'entrée au palais, la congrégation de l'adoration nocturne formait une croix, et des torches s'allumèrent par milliers dans l'immense foule. La scène était les plus impressionnantes.

Au moment où le soleil disparut derrière les monts Guadarama, un salut de 21 coups de canons fut tiré.

Le légat donna ensuite la bénédiction papale au souverain agenouillé, à la cour, au clergé et à la multitude.

LA ROTATION

Lorsque nous parlons d'une rotation pour la destruction des mauvaises herbes nous entendons toujours parler d'une courte rotation d'environ quatre ans. Supposons que nous avons à soumettre à une rotation régulière une pièce de terre infestée de laitron des champs, nous commencerions à la travailler aussi à bonne heure que possible au printemps, labourant encore, puis faisant un semis épais de lentille, pois et avoine mêlés à la fin de juin et commencement de juillet. J'utiliserais ce fourrage vert aussi à bonne heure que possible et je recommencerais à labourer et herser à l'automne avant la gelée. Ceci serait ma première année de rotation. Au printemps suivant, je sèmerais du blé et des graines de trèfle et de mil. La troisième année, je léverais une récolte de foin et ferais ensuite pâturer la prairie par le bétail et les moutons jusqu'au gelées. La quatrième année, je laisserais la prairie, devenue pâturage, broutée par les animaux et, de bonne heures à l'automne, je labourerais, herserais, bouleverserais, et donnerais un second labour avant la gelée. Je ne crois pas qu'aucune herbe nuisible puisse survivre à ce traitement.

Avec ce système il n'y a pas jachère nue, c'est-à-dire pas d'année sans récolte, on évite l'éffritement et l'épuisement du sol causé par la jachère trop fréquemment pratiquée, on récolte moins de blé, mais l'on a une abondance de nourriture pour garder du bétail à lait et des moutons et l'on a à vendre du veau, du mouton, du beurre ou du fromage, de la laine, divers grains et du blé avec, en plus, la satisfaction de vivre sur une terre nette et fertile qui restera nette et fertile pendant des années.

Il nous semble qu'un tel système mérite d'être essayé.

J. C. CHAPUIS.

FEMMES AIMABLES

Quelles sont rares les vieilles femmes aimables, celles qui ne

viellissent ont conservé les roses de l'adolescence et de la jeunesse et ont laissé tomber les épines protectrices qui jadis défendaient leur beauté.

Il y en a pourtant et quand vous les rencontrez vous vous surprenez à dire :

Comment ont elles donc fait ? Comment ? Ecoutez l'expérience de la plus sage de toute les reines du royaume intime :

"J'ai appris à pardonner ou à oublier tout ce qui m'était désagréable.

Je ne me suis jamais laissée dominer par mes nerfs ; et j'ai réussi à ne jamais énerver mes amis.

J'ai possédé le secret de ne penser d'autrui que des choses bonnes et de lui en dire que d'agréables.

Je n'attendais rien de mes amis. J'ai fait de bon cœur tout ce qui j'ai entrepris je m'y suis appliquée et je n'ai pas laissé "la proie pour l'ombre."

J'ai révé d'exquises choses et j'ai caressé les plus chères illusions, ce qui a rendu ma vie aussi gaie que le plus agréable des voyages.

J'ai eu pitié des pauvres et j'ai sympathisé avec les malheureux, comparant mon sort au leur et remerciant Dieu, chaque jour de m'avoir fait ce que je suis.

Voilà pourquoi je suis restée gaie et jeune en dépit des années, des sacrifices et des croix : autant de jalons "qui conduisent à la véritable vie."

UN GAZ NOUVEAU

Un journal allemand annonce qu'un physicien, après de longues études sur les hautes couches atmosphériques, est arrivé à la conclusion qu'il existe, à une altitude d'au moins 6,000 pieds, un gaz inconnu, plus léger que l'hydrogène, et auquel il donne le nom "géocoronium".

Il prétend établir l'existence de ce gaz par de nombreuses observations indirectes, comme les nuages lumineux qui se montrèrent au moment des éruptions volcaniques des îles de la Sonde, les curieuses manifestations acoustiques produites par des explosions lors des travaux de la Jungfrau, etc. Il attribue aussi au "géocoronium" les raies inexplicables constatées dans le spectre de la lumière solaire.